



## Violation de la vie privée sur facebook

Par **Mon combat**, le **30/11/2020** à **21:06**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie pour motif grave et avéré. Depuis deux ans, mon employeur vient faire un commentaire sur moi en me citant, et en m'adressant à moi, sur son propre mur qui est donc public, de son entreprise (de laquelle je fais toujours partie puisque j'ai l'espoir d'y retourner un jour).

Il y revele mon arrêt "maladie" qu'il met bien entre guillemets, en déclarant que, en plus je profite du système, que j'aurais soi-disant avoué ne jamais vouloir revenir travailler alors que c'est faux et que j'ai intérêt à me faire toute petite.

Ce commentaire m'a totalement anéantie d'autant plus que j'ai 20 ans d'ancienneté dans cette entreprise.

Par **P.M.**, le **30/11/2020** à **21:11**

Bonjour,

Tout dépend de ce que vous voulez faire...

Par **Mon combat**, le **30/11/2020** à **21:17**

Je ne sais que faire

Déjà réussi à surmonter la peine que cela me fait

C'est 20 ans d'une vie qui sont balayés puisqu'il dit que mon arrêt efface tous les « services rendus »

Je voudrais que la vérité soit rétablie cela porte atteinte à mon honneur et mon intégrité

Je me suis senti bafouée et humiliée

Ça ne va certainement pas m'aider à réintégrer mon poste ce qui est pourtant mon objectif cela vient anéantir un cheminement déjà bien compliqué

Par **P.M.**, le **30/11/2020** à **22:13**

Vous pourriez prendre conseils auprès d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

En tout cas il faudrait conserver une copie de cette publication sur le réseau social en la sauvegardant...